

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 23 MARS 1889

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—La Religion et l'Etat, par Paul Durand.—L'Exposition universelle.—Louise Michel.—Une journée d'aventure, par Mathias Filion.—Ographie de M. l'abbé Désilets (suite et fin), par le Rev. M. J. E. Panneton.—Chanson d'amour, par Chs Ameau.—Nos gravures : Le ministre Tirard ; L'installation du président Harrison.—Nos primes : Liste des réclamants.—Carnet de la cuisinière.—Choses et autres.—Variétés.—Récréations de la famille.—Feuilletons : Sans Mère (suite).—Guet-Apens (suite et fin).—Venus pour s'amuser, par E. Chavette.—L'hygiène pour tous : L'habitation.

GRAVURES : Portraits des membres du cabinet du nouveau président des Etats-Unis.—Inauguration de M. le général Harrison comme président des Etats-Unis : Le président prêtant le serment d'office ; Le président regardant le drapeau de la procession ; Vue de la partie Est du Capitul pendant les cérémonies.—Portrait de M. Tirard, président du cabinet français.—Portrait de Louise Michel.—Gravure du feuilleton.

## Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 <sup>re</sup> Prime	50
2 <sup>me</sup> "	25
3 <sup>me</sup> "	15
4 <sup>me</sup> "	10
5 <sup>me</sup> "	5
6 <sup>me</sup> "	4
7 <sup>me</sup> "	3
8 <sup>me</sup> "	2
88 Primes, à \$1	88
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



\* \* John Zéphyre Martin a été sommé de comparaître devant la Cour Supérieure, afin de rendre témoignage dans la cause de X... vs. Z..., et c'est demain qu'il doit aller au Palais de Justice.

Il sait que son ami Jacques Z... est le défendeur et, comme Jacques est un bon garçon, qu'il connaît depuis plus de vingt ans, puisqu'ils sont nés porte à porte, qu'ils ont été élevés ensemble et qu'ils ont tiré les sonnettes des voisins pendant longtemps, il en est résulté une de ces amitiés solides qui résistent à tout.

Il connaît parfaitement l'affaire que le tribunal doit juger, il est convaincu que Jacques a tort, et il n'ignore pas que le demandeur ne l'a fait assigner que parce que son témoignage doit décider du sort de la cause.

Comment va-t-il s'arranger de manière à ne pas faire tort à son ami Jacques ?

Demain, quand il s'avancera devant le tribunal, après avoir répondu à l'appel de son nom, le greffier de la cour lui dira :

"Vous jurez sur les Saints-Evangiles de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dans une cause où X... est demandeur et Z... défendeur. Ainsi, que Dieu vous soit en aide."

Il faudra jurer, embrasser la Bible et ensuite... dame ! ensuite, il faudra bien dire la vérité.

Oui, il faudra parler ; mais, alors, Jacques sera condamné.

\* \* Ce bon ami Jacques ! quel brave cœur et comme je me souviens du service... que dis-je ? des services qu'il m'a rendus !

Un soir, surtout, on avait fait les diables dans le quartier, joué tous les tours pendables que nous avions pu imaginer, nous avions fait tomber des passants en tendant une corde à dix pouces au dessus du trottoir, nous avions cassé dix cordons de sonnettes, brisé des vitres, etc., etc., et après avoir enfin réussi à nous faire arrêter, c'est cet ex-

cellent Jacques qui m'a tiré d'affaire, en faisant, je ne sais trop quel conte, au sergent de garde au poste de police.

Quand j'y pense, les larmes me viennent aux yeux.

Et c'est ce brave Jacques que je vais faire condamner !

Je n'ignore pas à quoi je m'expose si je rends un faux témoignage, après avoir juré sur les Saints-Evangiles ; c'est mon salut qui est en jeu, mais voyons si, tout en ne compromettant pas ma conscience, je ne pourrais pas sauver Jacques de cette malheureuse affaire.

Le greffier va me dire : vous jurez etc., etc., et terminera par ces mots : "embrassez la Bible" Je l'embrasserai avec respect, avec le plus grand respect, car je crois aux vérités contenues dans les Saints-Evangiles, mais je ne ferai rien de plus, je ne jurerai pas, puisque je ne dirai pas : "je le jure," car on exige très rarement cette déclaration. Donc, je serai à mon aise pour répondre ce que je voudrai, le demandeur sera débouté de son action et Jacques sera sauvé.

\* \* Croyez-vous que j'admets cette élasticité de conscience ? pas le moins du monde, mais je ne discute pas, j'observe, j'étudie, je raconte, je photographie.

O vous, qui avez un peu l'expérience de la vie, dites-moi franchement ce que vous pensez du peu de cas que l'on fait du serment.

John Zéphyre a cependant des doutes sur la valeur de l'évolution qu'il a faite autour de sa conscience, et voici qu'il trouve autre chose :

—Je n'embrasserai pas la Bible, j'appliquerai mes lèvres sur mon pouce, le greffier n'y verra rien. Et Dieu ?...

C'est encore sa conscience qui vient de crier, mais il faut sauver Jacques et... mon âme.

Ton âme, Zéphyre, ton âme est en grand péril ; tu ne veux pas te parjurer, c'est vrai, mais, à coup sûr, tu veux mentir.

De menteur à parjurer, il n'y a pas loin, et je suis bien de l'avis de d'Houdetot qui disait : "Je demande qu'on interdise au menteur de dire la vérité," tant on a droit de craindre la parole d'un homme habitué à déguiser sa pensée.

Zéphyre se décide cependant à embrasser la Bible ; il l'embrasse carrément, rondement, (c'est le seul cas où ces deux mots contradictoires sont d'accord, par une bizarrerie de la langue française) et le voilà aux prises de l'avocat du demandeur.

Dira-t-il la vérité, enfin ?

Non, il ne se souvient plus, il n'est pas sûr, il croit, il hésite, il se peut que... la mémoire lui fait défaut, il y a si longtemps, il n'était pas tout à fait sobre et, vous savez... quand on a bu... ; bref, il fait la bête, l'idiote, il ne comprend pas bien la question, il la tourne, l'esquive, se retranche, prend la tangente....

Ah ! Zéphyre, mon ami, tu joues un singulier rôle !

\* \* Le rôle que tu joues, Zéphyre, d'autres viennent de le jouer avant toi, et beaucoup de ceux qui vont te remplacer au banc des témoins, vont faire la même chose à leur tour.

Tous les raisonnements que Zéphyre se fait avant d'aller rendre témoignage, tous ces subterfuges qu'il essaie pour éluder la loi, toutes les réticences qu'il fait en répondant, tout cela est de l'histoire vraie, de tous les jours, et sur dix témoins il y en a... autant que vous voudrez, qui penseront, agiront et répondront comme lui.

Zéphyre s'est parjuré tout en ne disant pas exactement le contraire de la vérité, et c'est grand dommage car Zéphyre a toujours été un parfait honnête homme, mais il l'a fait par suite d'une singulière aberration de sens moral.

A défaut de sens moral, si Zéphyre avait lu les Pères de l'Eglise, il raisonnerait autrement et, s'il s'était même contenté de lire Cicéron, il aurait vu que ce grand orateur s'exprimait ainsi : dans le *Traité des Devoirs* :

"Les dieux, y est-il dit, infligent au mensonge les mêmes peines qu'au parjure. Car ils s'irritent non pas à cause de la formule même du serment, mais à cause de la perfidie et de la malignité avec

laquelle des embûches sont dressées contre la bonne foi d'autrui !"

Mais Zéphyre, Jean-Baptiste, Jacques Bonhomme, John Bull, l'oncle Sam et tous leurs amis ont de singulières idées sur la valeur du serment, ils font des compromis avec leur conscience de la manière la plus simple du monde et avec une désinvolture incroyable.

Après avoir embrassé leur pouce au lieu de l'Evangile ils se figurent qu'il ne s'agit plus que d'une farce et qu'ils peuvent tout dire, sauf la vérité.

Est-ce un défaut d'éducation, d'instruction ? Je ne me prononcerai pas, puisque je me contente de signaler le fait, mais le serment judiciaire est tellement peu pris au sérieux par la plupart des témoins, que nombre de juges sont d'opinion qu'on devrait le supprimer.

C'est aller trop loin et ce serait empirer les choses.

"Quand on jure fréquemment, dit Antonini, on se familiarise avec le danger du parjure ; on redoute d'autant moins la colère divine qu'on l'affronte trop souvent.

"Ce mépris résulte non de l'usage, mais de l'abus du serment."

Pour remédier à cet état de choses, je crois que l'on devrait adopter une sorte de précepte, de formule, que l'on répéterait chaque jour à l'enfant dans les écoles, comme on récite les prières, de manière à attirer constamment son attention sur le danger du parjure, sur la nécessité de toujours dire la vérité, et afin de le convaincre de cette nécessité.

\* \* Il est cependant un pays où le serment judiciaire n'existe pas, c'est en Chine ; cependant le juge ne s'adresse pas de la même manière à tous les témoins.

S'il s'agit d'un brahmane, il lui dit seulement : "Parle."

A un mandarin : "Déclare la vérité."

A d'autres, il représente le faux témoignage comme aussi coupable que le vol de choses précieuses.

Et quand il parle à un homme de la dernière classe, il assimile le parjure à tous les crimes les plus horribles.

Les termes de l'interpellation sont mesurés au degré probable d'intelligence et de science de celui à qui elle est faite, afin qu'elle soit mieux comprise.

Cela a beaucoup de bon sens.

\* \* Puisque j'ai entamé ce sujet, je vais dire deux mots du serment politique que je considère comme ridicule.

Quand j'ai été admis à la profession d'avocat, on m'a fait prêter le serment d'allégeance, et j'ai juré que "je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la reine Victoria, ses heirs et successeurs, selon la loi."

Je vous demande ce que signifie ce serment d'être fidèle à un souverain qui règne et ne gouverne pas, qui ne peut rien faire par lui-même, et que l'on conserve comme un objet d'art, une curiosité ?

Et puis, pourquoi cette vieille formule qui date de Jacques 1<sup>er</sup>, ce roi sans courage et sans cœur ?

Pourquoi jurer d'être fidèle au roi ou à la reine ? Est-ce que cela empêchera les révolutions, quand elles seront nécessaires ? est-ce qu'on en cherchera pas moins à lutter contre les abus et les injustices du pouvoir ?

\* \* Chose étrange, le médecin dont la mission est si importante, si sérieuse et si pleine de responsabilités, le médecin qui dispose de l'existence et parfois de l'honneur des familles n'est astreint à aucun serment dans la plupart des pays.

Il n'en a pas toujours été ainsi cependant, et, de nos jours encore, la Faculté de Montpellier, en France, exige des médecins un serment solennel.

En 1804, il fut décidé, en effet, que les étudiants reçus docteurs jureraient au nom de Dieu d'être fidèle à la loi de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine ; de donner gratuitement leurs soins à l'indigent et de n'exiger jamais un salaire au-dessus de leur travail ; de respecter